

Attestation

JE SOUSSIGNE (E)

NOM - Prénoms :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Lien avec l'une des parties :

Certifie avoir été témoin des faits suivants :

Je suis avisé (e) que cette ATTESTATION sera produite en justice et je prends connaissance des dispositions de l'article 202 du Code de Procédure Civile, ci-après reproduit :

ARTICLE 202 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE

L'ATTESTATION contient la relation des faits auxquels l'Auteur a assisté ou qu'il a personnellement constatés. Elle mentionne les nom, prénoms, date et lieu de naissance, demeure et profession de son Auteur, ainsi que, s'il y a lieu, son lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles. Elle indique en outre, qu'elle est établie en vue de PRODUCTION EN JUSTICE, et que son auteur a connaissance qu'une fausse déclaration de sa part l'expose à des sanctions pénales.

L'ATTESTATION est **écrite, datée et signée de la main de son auteur**. Celui-ci doit lui **annexer en photocopie tout document officiel justifiant son identité et comportant sa signature**.

Si le texte ne tient pas sur la première page, il convient d'apposer sa signature au verso de l'attestation.

DATE et SIGNATURE :